

# SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

## Comité syndical Délibération de la séance du jeudi 24 novembre 2022

Membres du comité syndical				Délibération n° 2254
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de partenariat entre l'ENM – l'INSA pour l'année 2022-2023
9	6	3	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté : Pour : 8 Abstention : 1				Annexe : Oui



**Président :** Monsieur Stéphane Frioux

**Présent(e)s :** Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
 Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon  
 Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
 Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne  
 Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon  
 Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

**Pouvoirs :** Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux  
 Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Dalby  
 Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon, à Madame Subai

**Excusé(e)s :** Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne  
 Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne  
 Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 28 novembre 2022

Délibération n°2254 - Conventions de partenariat entre l'ENM et l'INSA de Lyon pour l'année scolaire 2022-2023

Mesdames, Messieurs,

La présente convention a pour objectif de fixer les termes du partenariat entre l'ENM et l'INSA de Lyon.

Celui-ci a pour objet la prise en charge des frais d'inscription 2022-2023 de l'ENM par l'INSA de Lyon pour 4 de ses étudiants.

Il est demandé aux membres du comité syndical d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à signer la convention 2022-2023 entre le Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne et L'Institut National des Sciences appliquées de Lyon, dont le projet est joint en annexe.

**Annexes :** Projet de convention ENM – INSA de LYON 2022-2023

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent et autorisent le Président à signer la convention entre l'ENM et l'INSA pour 2022-2023.

Stéphane FRIOUX  
Président du Syndicat Mixte de Gestion  
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique  
Villeurbanne

**Syndicat Mixte de Gestion**  
de l'École Nationale de Musique  
de Villeurbanne  
46, cours de la République  
69100 Villeurbanne  
Tél. 04 78 68 98 27

**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**ENMDAD - INSA**  
**Année scolaire 2022-2023**

Entre :

**Le Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne**  
46, cours de la République - 69100 Villeurbanne  
Représenté par son Président, Stéphane Frioux

**D'une part,**

**Et :**

**L'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA Lyon)**  
20, avenue Albert Einstein - 69621 Villeurbanne Cedex  
Représenté par Monsieur Frédéric FOTIADU, Directeur

Pour le compte de la section Musique Etudes, du Centre des Humanités représentée par sa Directrice, Carine GOUTALAND

**D'autre part.**

**Sont convenus de ce qui suit :**

**Article 1 - Objet**

L'ENMDAD de Villeurbanne est chargée de la formation musicale de 4 étudiants de l'INSA Lyon pour l'année scolaire 2022-2023, à savoir :

<b>Nom</b>	<b>Discipline</b>	<b>Frais de scolarité</b>
Elie GAUTIER	hautbois	905,40 euros
Edgar LEPETIT	trompette jazz	883 euros
Hugo VIEILLY	percussions cubaines	944 euros
Elyn WALTER	saxophone jazz	93 euros

**Article 2 - Obligations de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon**

L'INSA Lyon s'engage à payer en début d'année la somme correspondant aux frais de formation d'un montant de **2825,40€ (deux mille huit cent vingt-cinq euros et quarante centimes)** à l'ENMDAD de Villeurbanne (non assujetti à la TVA).

Les paiements seront réalisés sous 30 jours à compter de la réception de la facture transmise par voie dématérialisée, exclusivement via Chorus Pro (<https://chorus-pro.gouv.fr>).

Les informations nécessaires pour la prise en compte de votre facture sont :

- le numéro de SIRET : 196 901 920 000 13

Paraphe :



- le code service : non obligatoire

- le numéro d'engagement juridique communiqué par l'INSA Lyon : CDE-2022-010509

Facture à l'ordre de : INSA LYON - Service facturier - Bâtiment Direction - 20 avenue Albert Einstein - 69621 VILLEURBANNE CEDEX

Le montant sera prélevé sur le CR/UB : FORMATION/HUMA/MUSIQUE.

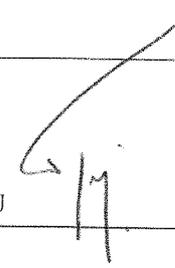
### Article 3 - Obligations de l'ENM de Villeurbanne

L'ENM de Villeurbanne s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention pour la formation musicale des étudiants susmentionnés et à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

### Article 4 - Durée

Nonobstant sa date de signature, la présente convention prend effet pour l'année scolaire 2022-2023, du 26 septembre 2022 au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Fait à Villeurbanne, en deux exemplaires originaux, le 14 octobre 2022

<b>Pour le Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne</b>	<b>Pour l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon</b>
Le Président, <b>Syndicat Mixte de Gestion</b> de l'École Nationale de Musique de Villeurbanne 40, cours de la République 69100 Villeurbanne Tél. 04 78 68 98 27 Stéphane FRIOUX	Le Directeur,  Frédéric FOTIADU

Visa :   
Carina GOUTALAND  
Directrice  
Centre des Humanités  
INSA Lyon